

# ITINÉRAIRES BIS

ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL  
ET ARTISTIQUE DES CÔTES D'ARMOR

2 PLACE SAINT-MICHEL

22000 SAINT-BRIEUC

T / 02 96 62 76 00

F / 02 96 62 76 29

CONTACT@ITINERAIRES-BIS.ORG

WWW.ITINERAIRES-BIS.ORG

Association de Développement Artistique et Culturel des Côtes d'Armor

## BULLETIN D'ADHÉSION ANNUELLE 2010

La période de cotisation débute le 01/01/10 et se termine le 31/12/10

**Formulaire à remplir en double exemplaires**

**Exemplaire à conserver valant pour FACTURE**

1) Adhésion personne morale       2) Adhésion individuelle

1) ORGANISME : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Fax : .....

e.mail : .....

Désigne comme représentant à l'association <sup>1</sup> :

1) 2) PRÉNOM : ..... NOM : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Fax : .....

e.mail : .....

Adhère en tant que membre du Collège :

- Artistes ou collectifs d'artistes
- Associations du milieu culturel
- Collectivités territoriales et locales
- Structures privées et particuliers

et verse à l'Association de Développement Artistique et Culturel des Côtes d'Armor la cotisation 2010 due au titre d'adhérent selon le barème en vigueur, soit la somme de :

- 10 € Cotisation individuelle
- 25 € Association, établissement scolaire, structures privées
- 30 € Collectivité de moins de 1 000 habitants
- 50 € Collectivité entre 1 000 et 2 000 habitants
- 75 € Collectivité entre 2 000 et 5 000 habitants
- 100 € Collectivité entre 5 000 et 10 000 habitants
- 150 € Collectivité de plus de 10 000 habitants

Joint un chèque libellé à l'ordre de l'ADCA

Effectue un virement

au **CCM SAINT-BRIEUC CENTRE VILLE** - RIB : 15589 22870 04941318140 70

Afin que nous puissions en identifier l'origine, merci d'indiquer en libellé votre identité dans votre virement.

Fait le ..... à ..... Signature et tampon :

**Contact cotisations : Gwenola Macé** - Tél : 02 96 60 86 03 - mail : gwenola.mace@itineraires-bis.org

ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE DES CÔTES D'ARMOR

2 place Saint-Michel - 22000 Saint-Brieuc

Siret 510 517 154 00017 - Ape 9499 Z – Licence entrepreneur de spectacle : 2-1029156 et 3-1029157

<sup>1</sup> **Extrait des statuts :** Article 7 : Personnes morales

Toute personne morale devenant membre de l'association est tenue de désigner, lors de son admission, un représentant à l'association qui doit obligatoirement être une personne physique, et de prévenir le Conseil d'Administration de tout changement éventuel concernant cette désignation.

++ ++

# ITINÉRAIRES BIS

ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL  
ET ARTISTIQUE DES CÔTES D'ARMOR  
2 PLACE SAINT-MICHEL  
22000 SAINT-BRIEUC  
T / 02 96 62 76 00  
F / 02 96 62 76 29  
CONTACT@ITINERAIRES-BIS.ORG  
WWW.ITINERAIRES-BIS.ORG

++ ++

WWW.ITINERAIRES-BIS.ORG

Association de Développement Artistique et Culturel des Côtes d'Armor

## BULLETIN D'ADHÉSION ANNUELLE 2010

La période de cotisation débute le 01/01/10 et se termine le 31/12/10

### Formulaire à remplir en double exemplaires

#### Exemplaire à nous adresser

**1) Adhésion personne morale**       **2) Adhésion individuelle**

**1) ORGANISME :** .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Fax : .....

e.mail : .....

**Désigne comme représentant à l'association <sup>2</sup> :**

**1) 2) PRÉNOM :** ..... **NOM :** .....

Fonction : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Fax : .....

e.mail : .....

**Adhère en tant que membre du Collège :**

- Artistes ou collectifs d'artistes
- Associations du milieu culturel
- Collectivités territoriales et locales
- Structures privées et particuliers

**et verse à l'Association de Développement Artistique et Culturel des Côtes d'Armor la cotisation 2010 due au titre d'adhérent selon le barème en vigueur, soit la somme de :**

- 10 € Cotisation individuelle
- 25 € Association, établissement scolaire, structures privées
- 30 € Collectivité de moins de 1 000 habitants
- 50 € Collectivité entre 1 000 et 2 000 habitants
- 75 € Collectivité entre 2 000 et 5 000 habitants
- 100 € Collectivité entre 5 000 et 10 000 habitants
- 150 € Collectivité de plus de 10 000 habitants

Joint un chèque libellé à l'ordre de l'ADCA

Effectue un virement

au **CCM SAINT-BRIEUC CENTRE VILLE** - **RIB : 15589 22870 04941318140 70**

Afin que nous puissions en identifier l'origine, merci d'indiquer en libellé votre identité dans votre virement.

Fait le ..... à ..... Signature et tampon :

**Contact cotisations : Gwenola Macé** - Tél : 02 96 60 86 03 - mail : gwenola.mace@itineraires-bis.org

ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE DES CÔTES D'ARMOR

2 place Saint-Michel - 22000 Saint-Brieuc

Siret 510 517 154 00017 - Ape 9499 Z – Licence entrepreneur de spectacle : 2-1029156 et 3-1029157

<sup>2</sup> **Extrait des statuts :** Article 7 : Personnes morales

Toute personne morale devenant membre de l'association est tenue de désigner, lors de son admission, un représentant à l'association qui doit obligatoirement être une personne physique, et de prévenir le Conseil d'Administration de tout changement éventuel concernant cette désignation.